

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 260

Date dépôt /
modification 19/01/2023

Date validation 14/02/2023

BACHELIER : SAGE-FEMME

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15° Sciences de la santé publique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	240

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier sage-femme donne accès au titre de sage-femme et au champ d'activités tel que défini par l'AR n°78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé modifié par la Loi du 13 décembre 2006 et par la Loi coordonnée du 10 mai 2015 (MB 18/06/2015). Ce titre est protégé et la formation répond aux exigences de l'Union Européenne pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et la libre circulation au sein de l'espace européen (Directive 2013/55/UE).

Les adaptations récentes du cadre légal de l'exercice de la profession de sage-femme, visent à répondre aux missions et responsabilités de plus en plus importantes qui lui incombent aujourd'hui. Celles-ci sont définies par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et l'ICM¹(International Confederation of Midwives) et visent à améliorer la qualité et la sécurité des soins maternels et néonataux. Ces adaptations ont clairement réaffirmé l'autonomie et la responsabilité professionnelles de la sage-femme dans la prise en charge médicale de la grossesse, de l'accouchement eutocique et du post-partum physiologique. En collaboration avec le médecin et sous la responsabilité de celui-ci, la sage-femme participe également au diagnostic et au traitement des problèmes de fertilité, des grossesses et des accouchements à risque et des pathologies néonatales.

Les lieux et domaines d'exercices en Belgique et à l'étranger sont multiples et variés en milieu hospitalier ou extra-hospitalier. En effet, le développement des activités sages-femmes au sein de la communauté renforce son rôle de professionnel de santé de première ligne.

La formation comprend des cours théoriques et pratiques, de même que des activités d'intégration professionnelle qui ont pour objectif de préparer les étudiant(e)s à répondre au profil professionnel de la sage-femme belge². L'enseignement clinique permet à l'étudiant(e) de poser les actes requis, dans les différents domaines d'exercice tels qu'exigés au niveau fédéral et européen³ : planification familiale, éducation à la vie affective et sexuelle, procréation médicalement assistée, santé préconceptionnelle et prénatale, préparation à la naissance et à la parentalité, grossesses à risque, naissance, suites de couches y compris rééducation périnéosphinctérienne et soins néonataux.

La sage-femme exerce son art dans le respect des règles déontologiques et du cadre législatif propres à sa profession, en intégrant une dimension éthique à sa réflexion. Elle veille à assurer la continuité des soins, tenant compte notamment des évolutions des outils et technologies spécifiques au champ de la santé. Du fait de son appartenance à l'art de guérir et des compétences à acquérir (par exemple : droit de prescription), la sage-femme développera un sens clinique et un esprit critique scientifique orienté vers la recherche. Il s'agit là d'éléments indispensables à une pratique basée sur les données probantes où les actes sont posés de façon réfléchie, au regard de connaissances scientifiques actualisées et validées.

Le travail en étroite collaboration au sein d'équipes pluri-professionnelles requiert des compétences organisationnelles et managériales. Par son positionnement, elle participe au développement de la discipline et à l'amélioration des politiques de santé. La profession de sage-femme touche également au domaine de la prévention et de l'éducation à la santé individuelle et collective dans un contexte de plus en plus multiculturel. Pour accompagner et responsabiliser le couple dans son projet de parentalité, de la période préconceptionnelle jusqu'à l'accueil de l'enfant dans la famille, elle développera des compétences relationnelles et éducatives.

L'acquisition de connaissances psychosociologiques, philosophiques et anthropologiques est également fondamentale car l'acte de naissance est un processus porteur de signification profonde dans la vie des êtres humains et amène le professionnel à placer la question du sens de l'existence au cœur de sa pratique.

La formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC). Elle comporte 240 crédits et est organisée en 4 ans en FWB. Elle propose un contenu d'enseignement visant le développement de compétences diversifiées, adaptées au marché de l'emploi et aux défis de santé publique. Outre le bagage scientifique et les interventions spécifiques liées à l'exercice de la profession sage-femme, le développement de compétences en sciences humaines tout au long de la formation, prépare les étudiant(e)s à être des citoyens actifs dans une société démocratique. Elle vise également à permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir tout au long de leur carrière un haut niveau de connaissances et stimuler la qualité, la recherche et l'innovation.

¹ Les compétences essentielles pour la pratique de base du métier de sage-femme par la Confédération International des sages-femmes en 2010 et réactualisé en 2013.

² **Le profil professionnel de la sage-femme belge** approuvé par le Conseil Fédéral des Sages-Femmes, le 23 janvier 2007 et réactualisé en Avril 2015 (avis 2015 /04 approuvé le 12 Mai 2015).

³ Annexe 5.5.1 Directive Européenne 2005/36 inchangée lors de l'actualisation de la Directive 2013/55.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - Participer activement au développement de ses apprentissages
 - Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - Développer son identité professionnelle
- 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propres à sa formation et à l'exercice de la profession
 - Pratiquer une démarche éthique
- 3. Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
 - Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - Participer à la démarche qualité
- 4. Réaliser une démarche clinique globale (de diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et postnatale**
 - Rechercher les informations à partir des diverses sources de données
 - Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - Évaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- 5. Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et postnatale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
 - Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
 - Assurer le suivi des prestations techniques
- 6. Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
 - Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - Mettre en œuvre les interventions
 - Évaluer et réajuster le processus et/ou les stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- 7. Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - Développer la relation d'aide
- 8. Critiquer un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
 - Fonder sa pratique sur les données probantes